

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### Premier projet de résolution CA26 09 0099 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

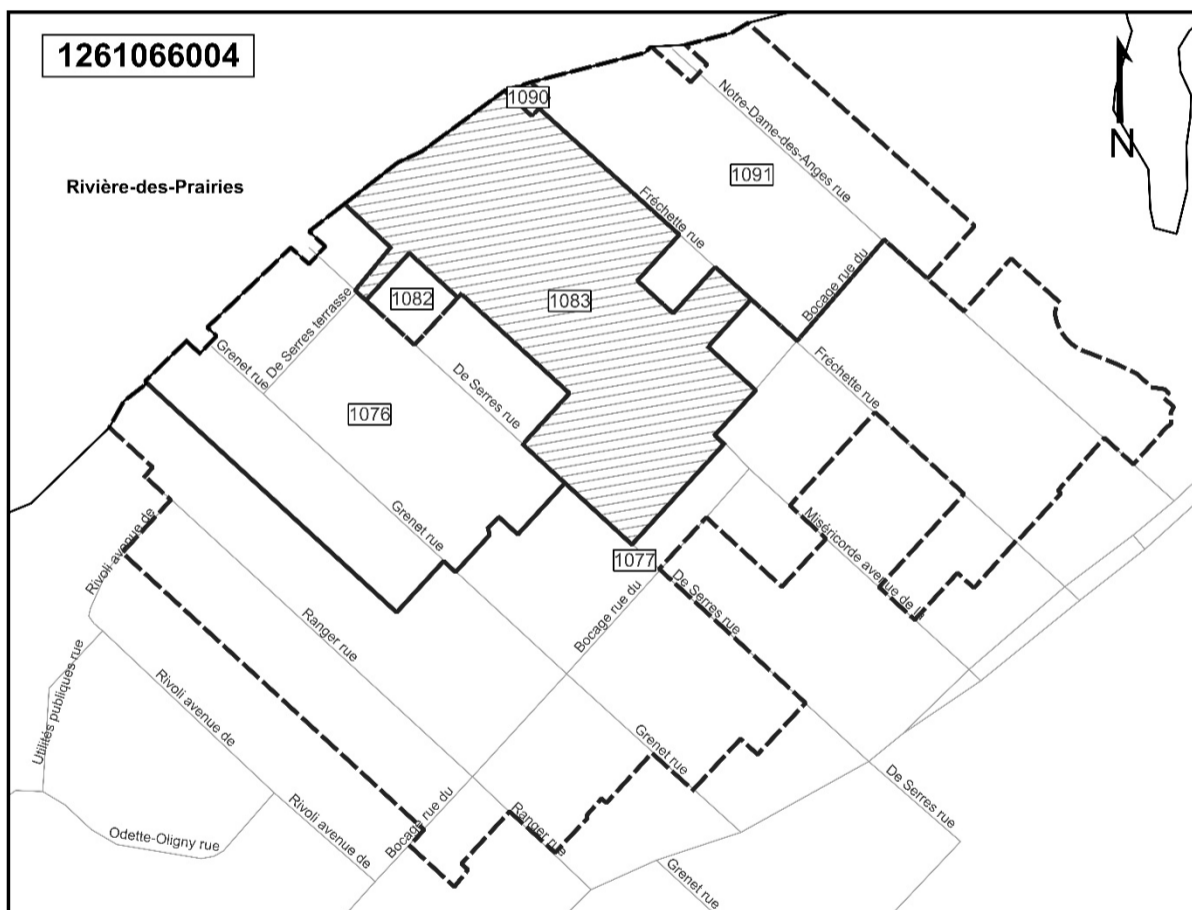
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA26 09 0099 visant à autoriser l'usage « maison de retraite » dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde - Lot 4 670 480 du cadastre du Québec - Zone 1083 (1261066004);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 avril 2026 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA26 09 0099, tiendra une assemblée publique de consultation le 29 avril 2026 à compter de 18 h, à la salle Charles-Daudelin sise au 12225, rue Grenet, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 670 480 du cadastre du Québec et portant le numéro 12435, avenue de la Miséricorde, l'autorisation de l'usage « maison de retraite » à l'intérieur du bâtiment existant, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

**QUE** le premier projet de résolution CA26 09 0099 vise la zone 1083, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 20 avril 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauevrt